

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 20 décembre 2017

Délibération n° 2017-2503

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 4°

objet: Assainissement - Quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

travaux - Demandes de subventions

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eat

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guilland), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés: MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017

Délibération n° 2017-2503

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Assainissement - Quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme travaux - Demandes de subventions

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Ce projet vient s'inscrire dans la nécessité de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement sur la rive gauche de Saône dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Les diagnostics réalisés sur ce collecteur au printemps 2017 ont révélé que l'ouvrage est en très mauvais état et peut générer des instabilités de la voirie du quai Joseph Gillet.

II - Description du projet

Il s'agit de la réhabilitation structurante du collecteur visitable et les branchements associés.

Ces travaux permettront de retrouver un meilleur fonctionnement hydraulique, d'allonger la durée de vie de cet ouvrage ainsi que d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti, et autres concessionnaires).

Ils permettront également de retrouver des meilleures conditions d'hygiène et d'exploitation avec :

- la mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des phénomènes de sédimentation dans le réseau réduisant les nuisances olfactives du quartier.

Il est prévu de lancer le marché en décembre 2017 pour un déroulement de travaux d'octobre 2018 à mai 2019.

III - Coût du projet

Le montant initial de ce projet validé était de 2 M€HT.

	Coût total du projet budget annexe de l'assainissement : 2 000 000 € HT		
Montant total déjà individualisé (le cas échéant)	30 000 €HT	AP/CP études Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV) au budget principal	études
Montant à individualiser	1 970 000 €HT		travaux
Recettes à individualiser	Ce projet est inscrit au contrat 2016-2019 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et pourrait faire l'objet d'une subvention estimée à 300 000 €.		

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve les travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage quai Joseph Gillet Lyon 4°.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme travaux P19 Assainissement pour un montant de 1 970 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur le projet n° 2P19O5420, répartis selon l'échéancier suivant :
- 300 000 € HT en 2018,
- 1 670 000 € HT en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 2 000 000 €HT en raison de l'individualisation partielle de 30 000 €HT à partir de l'autorisation de programme études.

- 3° Autorise monsieur le Président à :
- a) solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,
- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.